



ANIMATEUR DE FORMATION ENGIN DE CHANTIER

> **Former un animateur de formation en interne, vous permet d'optimiser la gestion en temps réel les autorisations de conduite de vos salariés (formation initiale et recyclage).**



DURÉE

4 jours (28 heures) :

- 1 jour (pédagogie et techniques de communication) ;
- 2 jours de formation engin de chantier ;
- 1 jour de mise en pratique/évaluation.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Toute personne de l'entreprise dont le rôle sera d'animer des formations engins de chantier dans son établissement.

EFFECTIF MAXIMUM

6 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation et certificat de compétence.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, pack animateur (clé USB, supports techniques...)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4141-1 du Code du travail.
Article R4323-55 du Code du travail.
Recommandation R482 de la CNAM.
Arrêté du 2 décembre 1988.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquisition de la pédagogie, du savoir faire et du programme de formation, afin de dispenser en interne une formation engins de chantier.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ La pédagogie et les techniques de communication ;
- ⇒ Le rôle de l'animateur fonctionnement du groupe, pédagogie des adultes, définition des objectifs ;
- ⇒ Organisation d'une formation et construction du programme ;
- ⇒ Sensibilisation aux accidents ;
- ⇒ Responsabilité des utilisateurs ;
- ⇒ La réglementation ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite, à l'utilisation, à la circulation ;
- ⇒ Les consignes de sécurité ;
- ⇒ Les règles d'utilisation, les vérifications, la technologie des appareils ;
- ⇒ Les engins de chantier utilisés comme moyen de levage.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Examen pratique final.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

Réf formation : ANIM06-AFE